

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Renouvellement de la convention conclue avec le Centre Régional d'Ergothérapeutes, Etudes Diagnostics Adaptation Techniques (CREEDAT) - Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Centre Régional d'Ergothérapeutes, Etudes Diagnostics Adaptation Techniques (CREEDAT), au titre de l'exercice 2016, une subvention de 105 000 € pour son fonctionnement.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiements inscrits au chapitre 65, fonction 52, article 6574, du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTÉ**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**